

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 443 Vendredi 09 septembre 2022 – Présentiel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN (en distanciel), Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 10

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Prochains BEx : le 22 septembre et le 20 octobre en distanciel, le 18 novembre en présentiel, en veille du Conseil Fédéral et le 2 décembre en présentiel en veille du Conseil des Territoires.</p> <p>Conseil Fédéral, le samedi 19 novembre en présentiel. Conseil Fédéral, les samedis 28 janvier et 11 mars en distanciel.</p> <p>Conseil des Territoires les 3 et 4 décembre et le 2 avril en présentiel. Conseil des Territoires Ultramarins, le 31 mars.</p> <p>Assemblée Générale Fédérale le 1^{er} avril</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Agrément et Affiliation	<p>Comme l'année passée, plusieurs structures se sont récemment rapprochées du service Accompagnement afin de prendre une affiliation ou un agrément à la FFCK. Cependant, face au prix proposé (320 euros pour le reste de l'année), celles-ci se rétractent et préfèrent attendre le mois de janvier 2023.</p> <p><u>Proposition :</u> Proposer à ces structures un agrément/une affiliation à tarif réduit, à partir du 1^{er} septembre, pour l'année en cours, de 160 euros (prix plus attractif et correspondant à une adhésion à moitié prix). Cette réduction de prix nous permettrait d'affilier ces structures, de leur faire découvrir nos services, et de les fidéliser afin qu'elles renouvellent leur agrément/affiliation en janvier. La mise en œuvre serait la suivante : le club règle les 320 euros, et le service lui accorde en retour une remise de 160 euros (le système de l'espace club permettant déjà, en l'état, cette manipulation).</p> <p>→ Validation par le BEx</p>

<p>2. Validation des Clubs Labellisés Pagaie Santé</p>	<p>La FFCK avec son comité national Pagaie Santé a créé la reconnaissance « Club Pagaie Santé » en 2021 et a lancé son premier appel à candidature l'année dernière. Cette première édition avait conduit à quinze dossiers déposés avec neuf candidatures retenues et huit clubs certifiés. Depuis Lanester avait répondu aux obligations de cette labellisation.</p> <p>La seconde édition a été lancée au printemps 2022 et fait l'objet d'une présentation des lauréats pour le BEX de ce vendredi 9 septembre.</p> <p>Les principaux éléments sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Onze structures ont déposé un dossier de candidature à la reconnaissance Club Pagaie Santé, • Deux d'entre eux n'étaient pas éligibles car ne disposant pas d'éducateur ou d'éducatrice Pagaie Santé certifiée (CRCK Guadeloupe, Epinay). Le club d'Epinay est dans une procédure de VAE fédérale pour reconnaître le cadre éducateur Pagaie Santé du club, • Huit ont été validées par la Commission Pagaie Santé, à la suite de l'instruction menée par un binôme composé d'Olivier COSTE et Karine CAIVEAU, • Une demande a fait l'objet d'une demande de précisions par les instructeurs et n'a pas été validé pour l'instant (Villeneuve-sur-Lot). <p>Les instructeurs précisent que les dossiers sont de bonne qualité et démontrent d'un bel engagement de ces structures dans les activités Pagaie Santé. Les structures proposées à la certification, sont 5 Clubs d'Occitanie, avec les Clubs de 3 rivières de Montauban, Kayak Club Terre de Camargue, Stado-CK de Tarbes, celui de Gignac CK et le CH2H de la Vallée de l'Hérault, un club de Nouvelle Aquitaine avec celui de Pau, la Bretagne avec celui de Quimper Cornouailles et Pagaie en Seine en Ile de France.</p> <p>Les structures qui bénéficieront d'une validation finale du BEX de la FFCK bénéficieront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un diplôme Club Pagaie Santé • De courriers d'information de cette certification, adressés à : <ul style="list-style-type: none"> ○ La DRAJES de leur territoire, ○ L'ARS, ○ Le CROS, ○ Leur commune, ○ La ou les maisons sport-santé de leur territoire. • D'une intégration dans la liste publiée sur le site Internet de la FFCK. <p>→ Validation de la proposition de la Commission Pagaie Santé par le BEX,</p>
<p>3. Animation Sportive</p>	<p>La France accueillera en 2024 les Jeux Olympique et Paralympique. Ces évènements auront lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du 27 juillet au 11 août pour les Jeux Olympiques • Du 28 août au 8 septembre pour les Jeux Paralympiques. <p>Il faut aussi prendre en compte la partie <u>des entrainements officiels</u> qui commenceront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 19 juillet pour le Slalom, • Le 27 juillet pour le sprint, • Entre le 20 et 23 août pour le Paracanoë.

Du côté de l'Animation Nationale, historiquement la période estivale est celle où se déroulent les Championnats de France majeurs de nos disciplines (Slalom, Descente, Course en Ligne et Ocean racing). Cela représente 23 jours de compétitions entre le 1^{er} juillet et le 31 août et un total de 50 jours de Championnats de France sur toute l'année, auxquels, il faut éventuellement ajouter 8 jours de sélections olympiques (CEL MAR = 12 jours, SLA = 9 jours, Kayak Polo = 10 jours, Descente = 6 jours, OCR = 3 jours, DRB = 2 jours, WS = 3 jours, FRE = 2 jours, Raft = 3 jours).

Durant cette période de juillet à septembre, il y aura une mobilisation importante des Commissions Nationales d'Activités (Corps Arbitral, Gestionnaires de Courses), des Cadres Techniques et des salariés du siège fédéral pour l'accueil des Jeux

Echéancier : Le Pré-Calendarier 2024 doit être diffusé le 31 janvier 2023 à l'ensemble des CRCK, CDCK et Clubs.

Animation Sportive : Depuis quelques années nous demandons à l'ensemble des Commissions Nationales avec l'aide du service Animation Sportive d'organiser à l'avance, les championnats de France, en définissant les lieux, les organisateurs et en sollicitant le soutien des collectivités territoriales à N+2, N+3. Par conséquent, un état des lieux peut être proposé avec quelques Commissions Nationales dont le Slalom, la Course en Ligne, la Descente et l'Océan racing :

<i>Slalom</i>	Pour 2024, la ville de Foix et le club local se sont positionnés pour organiser les Championnats de France du 08 au 14 juillet. Cette demande fait suite à l'obtention du Championnat du Monde Junior et U23 sur le même site en juillet 2025. L'idée s'est de pouvoir tester l'ensemble de l'organisation et principalement les lâchers d'eau.
<i>Course en Ligne</i>	Suite au désistement de Boulogne sur Mer en 2021 pour des problèmes techniques liés au bassin, il a été proposé au club de pouvoir organiser en 2024 à la seule condition de la réalisation des travaux. Après échange avec la Présidente du BCK, les Championnats ne pourront pas avoir lieu à Boulogne sur Mer. Un contact a été fait par le Président de la CNA Course en Ligne avec le CRCK Haut de France pour une organisation à Gravelines.
<i>Descente</i>	La CNA Descente travaille pour mettre en valeur les rivières en milieu naturel. Pour 2024 et après différents échanges, il est prévu de revenir sur le Chalaux avec une organisation du CDCK de la Nièvre avec un soutien du Conseil Départemental.
<i>Océan racing</i>	Traditionnellement, le Championnat de France a lieu fin août. Aujourd'hui, les discussions avec Saint-Georges-De-Didonne avancent pour une organisation du Championnat en octobre. Une impossibilité de le faire sur la période estivale due à l'activité touristique.

A ce jour, aucun de ces Championnats de France n'a été validé par le Bex. Les réflexions sont en cours.

Jeux Olympiques et Paralympiques

- Les épreuves des Jeux Olympiques commenceront le 27 juillet au lendemain de la cérémonie d'ouverture jusqu'au 11 août.
- Les entraînements pour le Slalom commenceront le 19 juillet et, pour le Sprint le 27 juillet.
- Les épreuves des Jeux Paralympiques sont prévues du 28 août au 8 septembre.
- Une mobilisation des Cadres Techniques, des Salariés du siège, de nos bénévoles sera importante dans ces périodes.
- Le site olympique sera en "configuration Jeux" pendant toute la période précédant les jeux (à partir du mois d'avril) jusqu'à plusieurs semaines après les Jeux et ne sera pas accessible.

COJO :

- Entre 250 et 300 volontaires sports seront mobilisés pour le bon déroulement des Jeux. Certains d'entre eux pourront être mobilisés dès le début des entraînements.
- Il faut rajouter à ce groupe les « International Technical Official » et les « National Technical Official ». A ce jour, 28 personnes pour le Sprint et 8 sur le Slalom sont retenues (A confirmer dans les prochains mois par le COJO et l'ICF).
- En plus, il faudra compter sur la mise à disposition de Cadres Techniques et de Salariés du siège fédéral. Cela doit être défini dans les prochains mois.

Club France du CNOSF - Comité National Olympique Français- : Celui-ci aura lieu sur le site du Parc de la Villette à Paris

- C'est un lieu d'accueil du grand public et de l'ensemble des supporters des Equipes de France Olympique et Paralympiques. C'est un lieu qui se veut festif avec des "fans zones" et des temps de célébration des médaillés.

Les fédérations y auront des espaces dédiés pour accueillir leurs licenciés et le grand public. Dans ce cadre, notre fédération aura à assurer une présence et des animations sur le site en direction du grand public. Le bassin de la villette permettra en effet d'organiser des baptêmes et des initiations. Une présence est donc primordiale sur ce site avec la mobilisation des Cadres Techniques, Salariés du siège et des acteurs locaux.

La Tribu :

- Notre grande famille de supporters ! C'est autour d'elle que nous devons fédérer pour être tous et toutes derrière nos athlètes et nos staffs.
- La Tribu devra se mobiliser sur le site des JOP à Vaires sur Marne mais aussi sur l'ensemble du territoire métropolitain et Ultra-marin. L'animation de la Maison du Canoë Kayak sera aussi un point important du dispositif sur le site.
- Une mobilisation forte des Cadres Techniques, Salariés du siège permettra de faciliter les actions autour de la Tribu.

Il est difficile aujourd'hui de dire le nombre exact de personnes sur les trois points évoqués ci-dessus mais, nous pouvons imaginer une mobilisation générale durant la période quelques jours en amont de l'ouverture et durant la période des Jeux Olympique et Paralympique. Ceci limitera la disponibilité de nos cadres techniques et des personnels du siège Fédéral.

→ Le BEx remercie le service Animation sportive pour l'instruction fournie et souligne la qualité du travail effectué par le service. Il demande la poursuite de ce travail de

	<p>préparation avec la signature des conventions et la constitution des Comités d'Organisation.</p> <p>Décisions du BEx :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le BEx prend la décision de ne pas autoriser l'organisation de Championnats de France, pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, soit du 27 juillet jusqu'au 11 août et du 28 août au 8 septembre. • Sans s'opposer à l'organisation de ces championnats au mois de juillet, le BEx appelle les commissions à leur sens des responsabilités et attire leur vigilance sur les conditions dégradées dans lesquelles ils auraient à organiser leurs championnats s'ils les maintiennent à cette date. • Le BEx attire l'attention sur l'opportunité qu'il y aura à organiser un événement de retour des Jeux au moment des congés de la Toussaint. -" PARIS-VAIRES-LOS ANGELES-" notamment pour les jeunes selon des modalités à convenir avec les commissions.
<p>4. Waveski et Règlement Sportif</p>	<p>La Commission Nationale Waveski Surfing ne respecte pas totalement le règlement sportif 2021 / 2022 sur des manches de la Coupe de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des catégories d'âges (Inscription d'un benjamin sur plusieurs compétitions), • Non utilisation de CompetFFCK pour les inscriptions (Conséquence – un non-licencié a participé à une compétition et/ou sans certificat médical), • Modification d'une série sans réunir le comité de compétition (France 2021). <p>La commission se structure actuellement afin de respecter le règlement sportif et de rentrer dans le « cadre » FFCK.</p> <p>→ Le BEX exprime son souhait d'un accompagnement fédéral bienveillant dans la structuration et l'organisation de la commission tout en attirant l'attention sur le nécessaire respect du règlement sportif sur les compétitions du Waveski Surfing, avant d'être contraint à l'annulation des résultats d'une compétition. Le BEx demande par ailleurs un peu plus de relations entre le Président de la CNA, les cadres du service Animation Sportive et le Référent BEx de la discipline tant dans la préparation des événements que dans le suivi des travaux de la commission. Il est rappelé que les réunions de CNA doivent se faire avec l'invitation du Référent BEx et du cadre du service Animation Sportive, voire du CTS Référent et qu'un compte-rendu soit rédigé et présenté en BEx avant toute diffusion conformément à nos règles de fonctionnement</p>
<p>5. Répartition des membres du BEx sur les Championnats de France</p>	<p>Répartition des membres du BEx sur les Championnats de France pour cette fin 2022.</p> <p>→ Répartition proposée des représentants du BEx :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Marathon les 17 et 18 septembre au Temple-Sur-Lot, Fabienne HABRIOUX et Jean ZOUNGRANA, • Le Waveski Surfing les 24 et 25 septembre à Lacanau, Georges DANTIN,

- Le Dragon Boat – Belfort – 1^{er} et 2 octobre, Carole CHEVIET,
- Le Freestyle à Millau, les 29 et 30 octobre, Françoise SEILER,
- La Descente Sprint et Equipes– Tours – 29 octobre au 1^{er} novembre, Fabienne HABRIOUX,
- L'Ocean Racing – Marseille – 02 au 05 novembre, Fabienne HABRIOUX,
- Les Play Off Kayak Polo Hommes les 5 et 6 novembre à Corbeil, Emmanuel GIRARD.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Information sur la campagne Pass'Sport 2021 et 2022

La 1^{ère} Edition du Pass'Sport a débuté le 1^{er} juillet 2021 et s'est finalement terminée le 28 février 2022 (au lieu du 31 octobre 2021 initialement prévu, changement opéré pour les fédérations fonctionnant en année civile notamment). Le fonctionnement était le suivant. Les familles éligibles recevaient un courrier de notification de cette aide à la prise de licence et/ou adhésion dans un club pour un montant de 50 €. Elles devaient présenter ce courrier lors de l'inscription de leur enfant dans la structure de leur choix. Ce courrier était récupéré par le club qui devait vérifier l'identité des personnes en question puis rentrer ces personnes sur leur Compte Asso afin d'être remboursé en direct.

La FFCK a été active dans le déploiement de ce dispositif gouvernemental et a :

- Communiqué sur le dispositif à notre réseau (clubs, CD/CR) sur notre site internet, nos réseaux sociaux, nos newsletter mensuelles ainsi que sur notre Mag des dirigeants qui paraît tous les trimestres.
- Organisé un webinaire dédié pour accompagner à la mise en place en club (23 clubs présents).
- Participé aux réunions du CNOSF et notamment pour la préparation de la seconde édition.
- Insisté lors de nos échanges téléphoniques sur l'importance de créer un compte associatif.

Cette 1^{ère} Edition en chiffres :

En 2021, 349 structures de notre réseau ont utilisé le dispositif pour en faire bénéficier plus de 1 800 jeunes (31% de filles et 69% de garçons). Cela a représenté 1848 pratiquants en tout. La FFCK se positionne au 33^{ème} rang sur 103 fédérations et se positionne comme la meilleure fédération du nautisme devant l'aviron et la voile. Au terme de cette campagne, nous avons 536 structures ayant créé un compte asso.

Chiffres nationaux de 1 112 641 bénéficiaires, sur 54 926 structures

Informations sur la 2^{ème} édition en 2022

L'édition 2022 a débuté au 1^{er} juin et se clôturera au 31 décembre 2022. Nous aurons un fort enjeu sur l'incitation à l'inscription lors de la présaison au 1^{er} décembre pour la saison 2023.

Nouveauté : les étudiants boursiers d'Etat sont désormais bénéficiaires du dispositif en plus de ceux de l'an dernier.

Les clubs seront remboursés par l'Agence des Services de Paiements (ASP) à partir du 15 septembre puis tous les mois.

Un portail utilisateur va s'ouvrir début septembre pour permettre au bénéficiaire de trouver ses codes, en cas de besoin.
Les mêmes actions de déploiement qu'en 2021 sont prévues par le service accompagnement.

2. Etat des licences fédérales au 31 août 2022

Voici les chiffres de licences au 31 août 2022, en comparaison au 31 août 2021 et aux objectifs 2022 :

Cartes FFCK	Au 31/08/2021	Au 31/08/2022	Delta 21/22
Carte 1 an compétition adulte	7 708	8 948	1240
Carte 1 an compétition jeune	5 780	6 459	679
Carte 1 an loisir adulte	9 437	10 481	1044
Carte 1 an loisir jeune	2 942	3 341	399
Carte 3 mois loisir adulte	572	686	114
Carte 3 mois loisir jeune	2 086	2 208	122
Carte annuelle sans pratique	677	761	84
Carte individuelle	0	5	5
Carte 1 jour	196 600	178 119	-18 481
Carte 1 jour OPEN	5000	533	-4 467
TOTAL	230 802	211 541	-19 261

Les chiffres au 31/08/2022 ne prennent pas compte des 46 000 cartes « 1 jour » vendues en forfait aux structures « Grands comptes » qui n'ont pas encore renseigné leurs cartes « 1 jour sur GOAL », et qui ne peuvent pas être comptabilisées comme des licences pour le moment.

En résumé, au 31/08/2022, un total de 29 995 en cartes annuelles, 2894 cartes « 3 mois » et 178 652 cartes « 1 jour ». Les chiffres en licence annuelle des années passées étaient de 25 867 en 2021, 26719 en 2020, de 29 592 en 2019, 32 181 en 2018, (en 2019 et 2018, les Licences Pass Jeunes, Famille et Pagaies Couleurs sont comptabilisées mais hors Pagaies Blanches). La trajectoire globale est très encourageante avec un niveau de cartes annuelles qui dépasse au 31 août le niveau atteint en 2019, 2020 et 2021.

Fin du BEX à 20 h 15

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

